ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

Turquie

Question écrite n° 94336

Texte de la question

Mme Nathalie Appéré attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères et du développement international sur la situation au sein du district de Diyarbakir, ville du sud-est de la Turquie. Elle est aujourd'hui le théâtre d'actes de guerre. La reprise des hostilités, après une trêve de deux ans, a balayé les espoirs de paix engagés par le processus. Plusieurs quartiers du district central de Sur, ceint de murailles de l'ère romaine inscrites au patrimoine mondial de l'Unesco, sont en effet soumis au couvre-feu depuis le mois de décembre 2015. Plusieurs milliers de personnes ont alors manifesté contre ce sixième couvre-feu, avant d'être brutalement dispersées. Des témoignages font état de nombreuses victimes civiles et, aujourd'hui, plusieurs élus du district de Sur sont encore emprisonnés. Selon la municipalité, 20 000 habitants de Sur seraient sans domicile, et au total plus de 50 000 habitants seraient déplacés dans d'autres quartiers. Les ruelles historiques ne sont plus que des ruines. Elle souhaite connaître de quelles manières la France compte s'engager en faveur de la protection de la population civile kurde et pour une solution pacifique au conflit, respectueuse des populations et des frontières existantes.

Texte de la réponse

La France suit avec préoccupation la dégradation des conditions sécuritaires et humanitaires dans le sud-est de la Turquie. Depuis la rupture de la trêve en juillet 2015, les affrontements entre l'armée turque et le PKK ont fait plusieurs centaines de victimes, y compris civiles, mais également des déplacements importants de populations et des destructions. Des sites classés au patrimoine mondial de l'Unesco, comme les murailles de la forteresse de Diyarbakir, ont été fortement endommagés. La France plaide, avec ses partenaires européens, pour un arrêt des violences, afin que les conditions du dialogue puissent être rétablies, à l'image du processus qui avait été initié en 2013 et qui avait permis une trêve durable et des discussions avancées. Ce dialogue doit concerner tous les acteurs de la société civile, des partis politiques ou du monde universitaire, qui s'inscrivent dans une démarche de non-violence et prônent une solution pacifique au conflit kurde en Turquie. Il doit permettre de trouver une issue durable au conflit et de créer les conditions favorables au retour des populations civiles déplacées, à la reconstruction des villes endommagées et à la préservation du patrimoine turc.

Données clés

Auteur : Mme Nathalie Appéré
Circonscription : Ille-et-Vilaine (2e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 94336
Rubrique : Politique extérieure
Ministère interrogé : Affaires étrangères
Ministère attributaire : Affaires étrangères

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 22 mars 2016, page 2238

Version web : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/14/questions/QANR5L14QE94336

Réponse publiée au JO le : 1er novembre 2016, page 9015